



**CADRE DE CONCERTATION DES MINISTRES EN CHARGE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ESPACE UEMOA (CCMEFP-UEMOA)**

-----oOo-----

SECRETARIAT PERMANENT



**PRESENTATION DU CCMEFP-UEMOA et DE LA PLATEFORME DE
MUTUALISATION DES RESSOURCES ET OUTILS DE FORMATION**

BANCE Amidou

Secrétaire Permanent du CCMEFP-UEMOA

E-Mail : bance2070@gmail.com

Téléphone : (00223) 75 38 08 70

WhatsApp : (00226) 71 05 87 90

PLAN DE LA PRESENTATION

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU CCMEFP-UEMOA

1. Mission
2. Organes et fonctionnement
3. Quelques résultats atteints

II-PLATEFORME DE MUTUALISATION

1. Constats
2. Objectifs
3. Principes et critères de la Plateforme
4. rôles/responsabilités des acteurs
5. Typologie des ressources
6. Portail numérique de la Plateforme
7. Intérêts et avantages de la mutualisation
8. Défis et contraintes
9. Recommandations pour renforcer les ENM

III. MARCHÉ DU TRAVAIL DANS L'ESPACE UEMOA

IV-PERSPECTIVES

CONCLUSION

INTRODUCTION (1/1)

- ❖ **Réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine**, tenue à Ouagadougou Burkina Faso, en **septembre 2004** : placer la création d'emplois au centre des objectifs des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional, continental en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations, combattre la pauvreté et le sous-emploi en Afrique, et réduire le chômage des jeunes et des femmes »
- ❖ **L'UEMOA** a organisé la première rencontre sectorielle des **Ministres en charge de l'Emploi et/ou de la Formation Professionnelle de l'Espace UEMOA** à Abidjan en **Côte d'Ivoire** en **octobre 2009**
 - Décision d'une dynamique de rencontres annuelles des Ministres
- ❖ Mise en place d'un cadre de concertation formel dénommé **Cadre de « Concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Espace UEMOA** lors de la 2^{ème} rencontre appuyée par l'UEMOA le **28 avril 2010 à Bamako au Mali.**

I- PRESENTATION DU CCMEFP-UEMOA (1/3)

Le CCMEFP-UEMOA est un creuset au sein duquel sont abordées les questions liées au développement des compétences techniques et professionnelles, à l'observation du marché du travail et à l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes des Etats membres de l'UEMOA.

1-MISSIONS

Renforcer la concertation et la coopération entre ses membres en vue de rendre plus efficaces les politiques nationales et sous régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle ».

- ✓ contribuer à une meilleure coordination des activités des structures nationales de promotion de l'Emploi et de Formation Professionnelle dans l'espace UEMOA ;
- ✓ susciter l'initiative et favoriser la mise en œuvre de politiques et stratégies concertées;
- ✓ développer entre les Pays membres les échanges d'idées et le partage d'expériences sur les questions d'Emploi et de Formation Professionnelle ;
- ✓ faciliter le partage, la diffusion et la valorisation des meilleures pratiques de lutte contre le chômage, le sous-emploi et le manque de qualification professionnelle

I- PRESENTATION DU CCMEFP-UEMOA (2/3)

2-ORGANES ET FONCTIONNEMENT

- ❑ **la Conférence des Ministres** : organe suprême, composée des ministres en charge de l'emploi et de la formation professionnelle des 8 pays membres de l'UEMOA. Elle se réunit en session ordinaire chaque année sur convocation du Président, et sur financement de la Commission de l'UEMOA.
 - ✓ **Président: Monsieur N'Guessan KOFFI**, Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage de la **Côte d'Ivoire** ;
 - ✓ **Vice-Président : Madame BAGAYOKA Aminata TRAORE**, Ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle **du Mali**;
 - ✓ **Commissaire de l'UEMOA/DDH : Mamadu Sérifu JAQUITE de la Guinée-Bissau.**
- ❑ **le Bureau de la Conférence des Ministres** : organe chargé du suivi de l'exécution des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence des Ministres. Le Bureau de la Conférence des Ministres comprend le Président, le Vice-Président et le secrétaire Permanent ;
- ❑ **le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation**: organe administratif chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la Conférence des Ministres et de l'animation des pôles d'expertise. **Le SP : M. Amidou BANCE**, de nationalité Burkinabè, **Spécialiste en ingénierie de la formation et insertion professionnelle.**
- ❑ **Les Commissions de préparation et de suivi de la Conférence des Ministres (8 pays)** ⁵

I- PRESENTATION DU CCMEFP-UEMOA (3/3)

3-QUELQUES RÉSULTATS ATTEINTS

- ❑ **l'existence d'un Secrétariat Permanent** fonctionnel inauguré à Bamako en novembre 2019;
- ❑ **l'organisation régulière de la Conférences des Ministres depuis 2010.**
- ❑ **l'élaboration de l'ingénierie de seize (16) métiers porteurs dont deux (02) par pays membre** afin de permettre aux Etats de disposer d'outils d'aide aux développement des compétences des jeunes et des femmes ;
- ❑ **la mise en place d'une commission de préparation et de suivi de la Conférence des Ministres dans chacun des huit (8) pays** en 2019.
- ❑ **la création d'une plateforme de Mutualisation des ressources et outils de la formation professionnelle en 2018** /Entités Nationales de Mutualisation (ENM)
- ❑ **le plaidoyer pour l'effectivité du reversement de la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)** aux fonds de financement de la formation professionnelle.
- ❑ **la mise en place de l'initiative des collègues communautaires ;**
- ❑ **La mise en œuvre du Programme Régional Formation Professionnelle (PROFOR) :** améliorer l'adéquation des systèmes de formation professionnelle avec les besoins des économies des pays de UEMOA et du Tchad.

II- PLATEFORME DE MUTUALISATION (1/10)

1- CONSTATS :

- **faible rendement du système éducatif** dont l'une des conséquences est la **faible employabilité et productivité des jeunes** au niveau du marché du travail;
- **décalage de l'offre de formation par rapport aux défis à relever pour le développement économique et social** ayant pour conséquence l'inadaptation des dispositifs de formation professionnelle aux besoins du monde professionnel ;
- **rôle mineur de l'EFTP par rapport à l'enseignement secondaire général** dont l'une des conséquences est le manque de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux métiers ;
- **décalage entre les compétences acquises** à travers les dispositifs de formation en place **et celles requises par les entreprises.**

2- OBJECTIFS VISES

- ***Créer une dynamique de concertation*** au niveau sous-régional et de coopération inter-pays;
- ***Mutualiser des politiques et stratégies , partager les expériences, outils et ressources*** dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle : ***adopter des approches communes***, susceptibles de ***lutter de manière efficiente contre le chômage et le sous-emploi*** et ***réduire la pauvreté*** dans chacun des Etats membres ou adhérents;
- ***structurer le développement de l'offre de formation professionnelle*** à partir de l'adaptation et la contextualisation d'outils et ressources existantes

II-PLATEFORME DE MUTUALISATION (2/10)

Définition de la mutualisation

Un processus complet concernant le **partage et l'utilisation de ressources** ayant un **contenu normatif et pédagogique** en vue de **développer et de renforcer l'offre et les dispositifs de formation professionnelle** des pays engagés



Les étapes du Processus de la Mutualisation

- ❖ **Décision des Ministres** à la 6^{ème} conférence tenue à **Abidjan en juillet 2015, de réaliser, au niveau sous régional, une plateforme de mutualisation** des ressources et outils de la formation professionnelle.
- ❖ **Signature du Pprotocole d'entente de mutualisation** par les huit (08) pays membres de l'espace UEMOA, **le 08 septembre 2017 à Lomé.**
- ❖ **Validation du portail numérique de la plateforme** par la 9^{ème} Conférence des ministres du CCMEFP-UEMOA, tenue **le 28 septembre 2018 à Ouagadougou et mise en ligne et démarrage des activités de mutualisation** par le Secrétariat Permanent avec l'appui de ses partenaires que son la DDC et l'IIPÉ-UNESCO Dakar.
- ❖ 22/11/2023 **Adhésion du Tchad à la plateforme de mutualisation dès sa création.**

3-Principes et Critères de la mutualisation

Quatre (04) principe généraux de la mutualisation

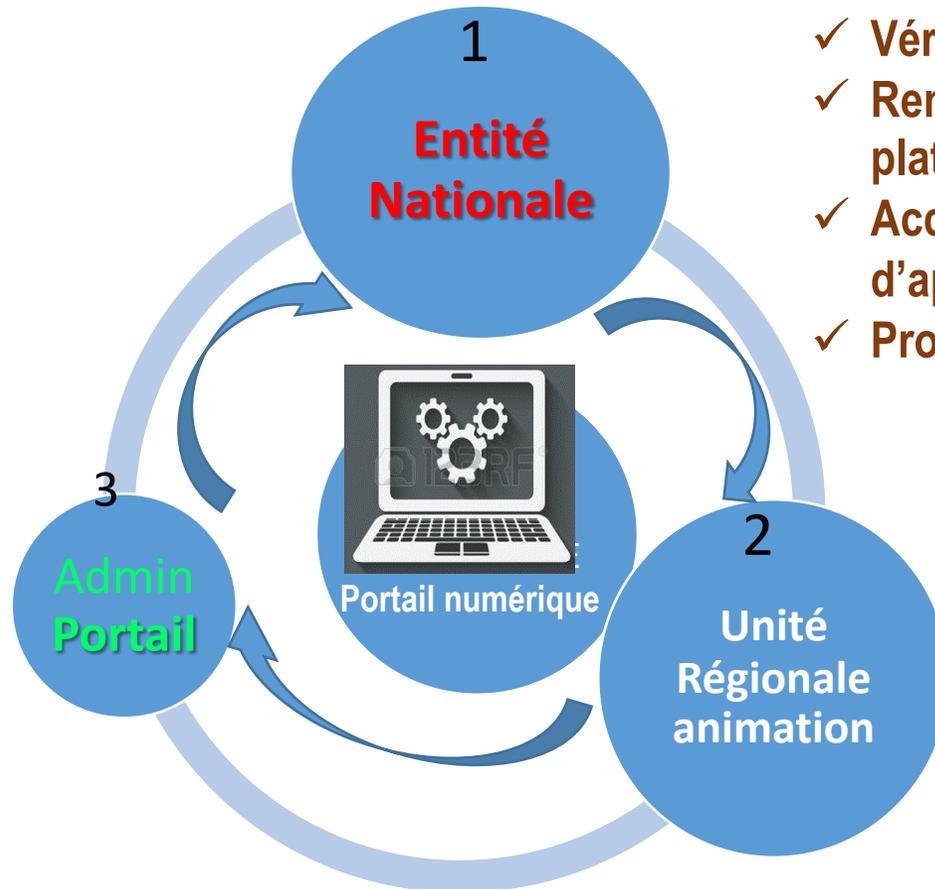
- P1** - Main levée sur le droit de propriété
- P2** - Gratuité des ressources de la plateforme
- P3** - Revolving des ressources mutualisées
- P4** – Caractère officiel des ressources de la plateforme

Les 4 critères de sélection d'une ressource

- C1.**Ressource élaborée et mise en application dans une démarche partenariale /acteurs économiques;
- C2.**Ressource d'actualité ayant 10 ans au maximum ;
- C3.**Ressource est appliquée / utilisée dans le pays d'origine;
- C4.**Ressource validée (tech.et/ou admin)par une autorité compétente dans le pays d'origine.

4-Rôles et responsabilités des acteurs de la mutualisation

- ✓ Vérifications techniques relativement aux aspects ergonomiques retenus pour la plateforme
- ✓ Publication des articles soumis par l'URA
- ✓ Mises à jour
- ✓ Maintenance du site



Coordination de toute action de mutualisation au niveau national :

- ✓ Collecter les outils et ressources répondant aux principes et règles de la mutualisation
- ✓ Vérifie les normes au niveau national
- ✓ Renseigne une FIR et soumet la ressource sur la plateforme
- ✓ Accompagne le processus d'actualisation et d'appropriation d'une ressource
- ✓ Promotion de la plateforme au niveau national

Responsable moral et juridique de la plateforme :

- Suis et accompagne les actions de mutualisation
- reçoit les ressources et outils et la FIR qui les accompagnent
- Vérifie la conformité avec les critères de sélection et valide la publication de la ressource.
- Rend compte du développement/fonctionnement de la Plateforme aux autorités du Cadre de concertation
- Effectue un travail proactif d'identification de ressources mutualisables
- Développe, au besoin, des modalités d'appui à l'adhésion de structures hors entité nationale

5-Typologie des ressources et outils de la plateforme

1 – Ressources/outils nécessitant une adaptation

Six (06) catégories de ressources et outils dégagées du processus classique de l'APC :

- i. Répertoire des Métiers,
- ii. Rapport d'études,
- iii. Curricula ou programmes de formation / référentiels,
- iv. Curricula ou programmes de formation / guides,
- v. les outils d'implantation de programmes de formation,
- vi. les outils de suivi/évaluation des programmes de formation et enseignements/apprentissages.

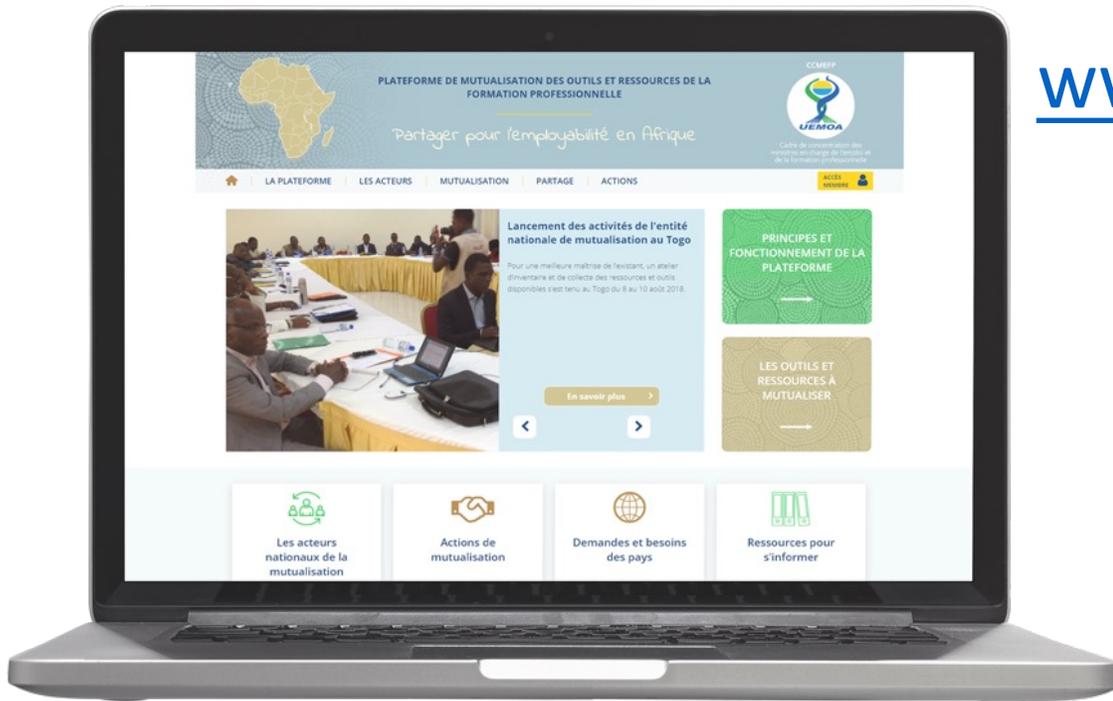
2 – Ressources/outils à Caractère informatif

Une série de documents à caractère informatif pouvant faire l'objet d'échanges afin de renforcer collectivement les dispositifs nationaux de formation professionnelle, classée en cinq (05) catégories :

- 1 - Documents de Politique et stratégie
- 2 – Gouvernance
- 3 – Suivi-Evaluation / Certification
- 4 - Dispositifs/outils d'appui à l'insertion
- 5 – Démarches méthodologiques

6- Le portail numérique de la Plateforme de mutualisation

La plateforme = portail web de partage et d'utilisation de ressources ayant un contenu normatif et pédagogique en vue de développer et de renforcer l'offre et les dispositifs de formation professionnelle des pays membres.



www.mutualisation.ccmefp-uemoa.org

ACCES A DISTANCE
AVEC

Un ESPACE PUBLIC

Un ESPACE
MEMBRES

7- Intérêts et avantages de la plateforme de mutualisation

- ❑ Mutualisation=**processus d'intégration** qui offre un **avantage de gain de temps et d'économie de ressources financières d'au moins 60%**.
- ❑ Plateforme de Mutualisation= **outil d'appui au renforcement des dispositifs nationaux de formation professionnelle** à partir de l'adaptation et la contextualisation d'outils et ressources existantes.
- ❑ Mutualisation=**développement et l'utilisation rationnelle des moyens financiers et des compétences** en soutien au développement économique, à l'accès à l'emploi et à la mobilité professionnelle. Elle permet de **mieux répondre au défi de l'employabilité des jeunes et des femmes**.
- ❑ Environ **1159 programmes de formation, voire 5795 ressources de formation professionnelle recensées dans les neuf (09) pays membres** de la plateforme de mutualisation. A ce jour, **668 ressources partagées** sur la plateforme et **149 ressources mutualisées**. **L'adhésion d'un pays à la plateforme = potentiellement accès au 5795 ressources identifiées**

8-Défis et contraintes à relever pour un fonctionnement optimal de la plateforme de mutualisation

- ❑ **Rayonnement** : Faible promotion de la Plateforme aux niveaux national et régional => faible stimulation des demandes de ressources
- ❑ **Composition des ENM**: nécessité d'étoffer les équipes de travail par la formation de staff des organismes hébergeant les ENM pour faire face aux défis et aux nombreuses tâches à accomplir et la désignation de points focaux des ENM dans la structures publiques et privées productrice de ressources ;
- ❑ **Dématérialisation** : Renforcement de capacité des ENM en gestion et production de ressources et outils numériques.
- ❑ **Difficulté de mobilisation des ressources matérielles et financières au niveau pays pour soutenir le travail de l'ENM et la production/l'adaptation des ressources**⁴

9- Recommandations pour renforcer les ENM

- 1. désigner des points focaux auprès des structures productrices de ressources**, dont le rôle serait de contribuer à la promotion et à l'utilisation de la plateforme de mutualisation ;
- 2. renforcer l'ancrage institutionnel des ENM par la prise d'arrêtés inter-ministériels** pour les pays dont la formation professionnelle et l'enseignement technique relève de département ministériel différents ;
- 3. intégrer les plans d'actions des ENM dans les programmes d'activités des structures d'ancrage et** fournir un appui technique, matériel et financier au ENM assurant leur pérennisation au sein des dispositifs de formation professionnelle ;
- 4. plaider et sensibiliser les PTF et les autres acteurs producteurs de ressources sur l'existence de la plateforme** et son importance pour le renforcement des dispositifs nationaux de formation professionnelle ;
- 5. Partager au moins quinze (15) ressources par trimestre par ENM ;**
- 6. réaliser un répertoire des ressources âgées de plus de 10 ans** afin que le Secrétariat Permanent en concertation avec les pays propose une démarche d'actualisation ou révision de ces ressources ;
- développer des mécanismes d'incitation au partage des ressources ciblant tous les acteurs du dispositif, notamment **l'instauration d'une compétition avec une récompense pour les meilleures ENM ;**
- 8. mettre à la disposition des ENM des ressources financière** dans le cadre du PROFOR **pour le financement des neuf (09) plans de travail annuels budgétisés 2023-2024 des ENM.**

II-PLATEFORME DE MUTUALISATION (10/10)

10- Documents de référence élaborés à l'attention des responsables nationaux et régionaux de l'animation de la Plateforme de mutualisation

- Etat des lieux de la mutualisation dans chaque pays et identifiant les pistes de renforcement du processus de mutualisation et des ENM ;
- Guide pratique définissant la nouvelle structuration de l'ENM et précisant ses missions et son fonctionnement ;
- Modèle-type d'arrêté administratif institutionnalisant une ENM ;
- Note pratique sur le processus de feedback des actions de mutualisation accompagnée des fiches techniques;
- Modèle-type de plan d'actions des ENM/ Plans d'Actions 2023-2024 (PROFOR);
- Classification des formations/certifications développées par les pays ;
- Guide pratique d'utilisation des 4 niveaux d'outils et ressources mutualisables dans la Plateforme de mutualisation ;
- Manuel des procédures Administratives et techniques de la mutualisation.

III- Thème : l'intelligence du marché du travail, données, analyse pour l'adéquation, l'employabilité et les meilleurs pratiques

Définition du SIMT (BIT) :

Le SIMT est un réseau d'institutions, de personnes et d'informations dont les rôles, les accords et les fonctions sont mutuellement reconnus en ce qui concerne la production, le stockage, la diffusion et l'utilisation d'informations et de résultats liés au marché du travail, afin de maximiser le potentiel de formulation et de mise en œuvre de politiques et de programmes de formation et d'insertion professionnelles pertinents et applicables.

❖ **Décision des Ministres à la 2^{ème} Conférences des Ministres à Bissau le 12 mai 2011 :**

- ✓ mise en place d'Observatoires Nationaux de l'Emploi et la Formation (ONEF) autonomes dans les Pays de l'UEMOA ;
- ✓ adoption d'une liste minimale de 40 indicateurs communs à l'ensemble des pays en matière d'emploi et de formation professionnelle qui serviront de cadre commun d'un système d'information à mettre en place au niveau régional.

❖ **12^{ème} Conférence des Ministres le 8 octobre 2021 à Dakar :** adoption de la liste révisée de 20 indicateurs en emploi et de 20 indicateurs en formation professionnelle

❖ **Etat des lieux des ONEF dans l'espace UEMOA :**

- ✓ Existence d'ONEF autonomes au **Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Niger**
- ✓ Existence d'ONEF non autonomes rattachés au Agences Nationales pour l'Emploi (ANPE) au **Bénin et au Togo ;**
- ✓ Non création d'un ONEF **au Sénégal.** Les données sur l'emploi et la formation sont gérées par une Direction Générale en charge des statistiques

❖ **Tenue de la 14^{ème} Conférence des Ministres le 16 septembre 2023 à Lomé au Togo sur le Thème : **Systeme d'information sur le marché du travail : quelles stratégies pour une meilleure insertion socio-professionnelle des jeunes dans l'espace UEMOA ?****

- ✓ Recommandation à l'endroit de **l'UEMOA** : créer un Observatoire sous régional de l'Emploi et de la Formation (OSREF) (Echéance 31/12/2025) ;
- ✓ Recommandation à l'endroit des **Etats** : (1) accélérer le processus de mise en place des ONEF autonome dans les Pays qui sont encore en retard et (2) mettre en place un Systeme Intégré d'Information sur le Marché de l'Emploi (Echéance 30/06/2025).

IV-PERSPECTIVES

- **Organiser la 14^{ème} Conférence des Ministres en Côte d'Ivoire ;**
- **Renforcer les ENM** pays et le **SP-CCMEFP-UEMOA** (élargissement des partenariats);
- **Mettre en œuvre du Programme Régional Formation Professionnelle (PROFOR):**
 - ✓ Elaborer les curricula/référentiels de formation des 24 métiers prioritaires;
 - ✓ Développer des **plateformes nationales /gestion des ressources de formation;**
 - ✓ Mettre en place un **cadre Régionale de Certification (CRC) ;**
- Réaliser une **étude diagnostic** dans les pays en vue d'identifier les **bonnes pratiques en matière de politiques et institutions dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et du SIMT ;**
 - ✓ Renforcer les dispositifs nationaux de formation par **l'adoption des cadres et mécanismes de régional de la VAE.**
- **Actualiser le Répertoire Opérationnel Africaine des Métiers et des Emplois (ROAME).**
- Organisation des **missions de haut niveau auprès des chefs d'Etat** de l'UEMOA;
- Mise en place d'un **Fonds Emploi jeunes;**
- **Elaboration du plan stratégique 2024-2026 du CCMEFP-UEMOA et d'un plan d'action 2024-2026 et organiser une table ronde de mobilisation des ressources**

CONCLUSION

- ❑ Mutualisation=**formidable outil d'intégration sous-régional et inter-régional dont l'objectif est de renforcer les dispositifs nationaux de formation professionnelle** en soutien au développement économique et sociales des états membres.
- ❑ Au regard de ses objectifs nobles, **nécessité d'une vulgarisation de la plateforme** et du **soutien de tous les acteurs de la formation professionnelle** (pouvoirs publics, secteur privé, PTF) pour le financement des activités des Entités Nationales de Mutualisation (ENM)
- ❑ Notre **ambition** au niveau du CCMEFP-UEMOA:
 - ✓ **élever l'emploi et la formation professionnelle au rang des priorités** des Etats et **assurer un meilleur financement des initiatives** entreprises;
 - ✓ faire du CCMEFP-UEMOA, un **outil efficace d'intégration, de développement et de culture de la paix, à travers la formation, l'insertion professionnelle et le SIMT**

Merci pour votre aimable attention!!!